

Association Foncière Agricole Autorisée (AFAa) des Coteaux de Crolles
Espace Andréa Vincent
Chemin de la Falaise
38920 CROLLES

Tel (Carole BRUNET) : 06 89 95 35 39
afa.crolles@gmail.com

AFA de Crolles Compte rendu de la 8ème réunion du comité syndical du 27 juin 2018

Etaient présents :

Bernard SESTIER, Roselyne DIDIER, François DREVET, Jean-Louis REBUFFET, Frédéric LANCON, Philippe GRATIEN, Nelly GROS (mairie), Yann AURENSAN (mairie), Carole BRUNET (Chambre d'Agriculture)

Excusés :

Marie-Noelle JACQUEMOND, Michèle SCHMIDT

A l'ordre du jour :

- validation du compte-rendu
- démarches administratives en cours : demande numéro SIRET, nomination comptable public...
- retour sur avis du comité de pilotage du 20/6 sur le dossier de défrichement présenté par l'AFA (parcelles pour DREVET et FINOT) : coût des travaux, autorisations de défrichement
- sollicitations Chambre d'Agriculture, DDT, députée pour appui à l'AFA (courriers)
- dates Assemblée Générale et prochain comité syndical
- pot de l'été

1/ Validation du compte-rendu de la réunion du 2 mai

Le compte-rendu est validé sans remarques particulières.

2/ démarches administratives en cours

L'AFA a réalisé une demande auprès de l'INSEE pour s'inscrire au répertoire SIRENE et obtenir un numéro SIRET nécessaire à toute demande de subvention.

En parallèle, grâce à l'appui du président de la Chambre d'Agriculture, une comptable publique (Mme FALCOU) a pu être identifiée et a confirmé son souhait de réaliser la comptabilité pour le compte de l'AFA. Une dizaine d'heures par an serait a priori nécessaire, le montant de son indemnisation n'est pas encore connu. L'AFA attend actuellement l'arrêté de nomination que doit transmettre les services de la DDT à l'AFA si Mme FALCOU est éligible... Cette nomination est nécessaire pour ouvrir un compte en banque et pouvoir percevoir les subventions.

3/ Dossier défrichement FEADER

Le comité de pilotage du 20 juin qui s'est tenu à la communauté de communes du Grésivaudan a validé la demande de subvention déposée par l'AFA pour le défrichement de 20 parcelles au bénéfice de Thomas FINOT et du GAEC Ferme des Echelles. Un dépôt de dossier auprès de la Région devra donc être réalisé au plus tard le 13 juillet (formulaire de demande à remplir et quelques pièces restent à adresser à Violène SALEM).

Restent 2 points à régler :

- le montant des devis réalisés par Bois des Alpes et Xavier BOEUF sont très élevés, le devis le moins cher s'élevant à 27490€ HT. La subvention FEADER étant plafonnée à 80 % de 4000€/ha, la subvention accordée serait de 6262€, le reste à charge pour l'AFA reste donc très important. Des solutions alternatives doivent être recherchées pour faire baisser le montant des devis : autres entreprises, recherche d'autres subventions, mécénat, chantiers bénévoles, phasage du défrichage, interventions de différentes entreprises selon les travaux à mener, appui des services techniques de la commune sur certains travaux, heures sociales...

- les autorisations de défrichage : certaines parcelles étant cadastrées en nature de bois une autorisation de défrichage doit être délivrée avant tout travaux. Une demande sera réalisée auprès des services compétents de la DDT en fonction de l'avancement du dossier FEADER. En parallèle, une rencontre avec Mme BOULARAND, responsable du service Environnement à la DDT, sera envisagée afin de discuter de ce sujet.

4/ Sollicitations Chambre d'Agriculture, DDT, députée pour appui à l'AFA (courriers)

Un courrier (distribué en réunion syndicale) rédigé par Nelly GROS a été envoyé au Président de la Chambre d'Agriculture (Mr DARLET), au directeur adjoint de la DDT (Mr DUBESSET) et à une députée (Mme KAMOWSKI) afin de leur présenter les difficultés rencontrées par l'AFA :

- identification et indemnisation d'un comptable public pour toute nouvelle association syndicale créée

- absence de subvention dédiée aux AFA (pas d'aide au démarrage à la différence des AFP autorisée)

- défaillance dans l'accompagnement technique des AFP/AFA par les services de l'État (départ non remplacé de Mme RACHIDI, à confirmer)

- incertitudes vis à vis de l'issue des demandes d'autorisation de défrichage qui seront réalisées.

L'expérience d'autres AFA serait intéressante : Carole contactera l'AFA créée à proximité de Montpellier.

5/ Dates Assemblée Générale Ordinaire et prochaine réunion comité syndical

La prochaine réunion du comité syndical est fixée au **20 septembre à 20h, espace Andréa Vincent.**

L'Assemblée Générale a été fixée au 22 novembre à 19h, le lieu reste encore à définir. Parmi les points qui seront à traiter figurent le montant du loyer et les éventuels frais de gestion prélevés par l'AFA (à titre symbolique).

Envoi des convocations par mail sauf pour Mr GRATIEN et Mme GROS (envoi papier)

Ordre du jour provisoire :

- avancement du dossier de défrichage
- préparation de l'AG



**La réunion se conclut autour d'un pot convivial offert par Nelly GROS.
Bel été à tous !**